

Avant tout renouvellement merci de vérifier la validité de votre carte d'identité

Votre carte est prolongée automatiquement de 5 ans si elle a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Le renouvellement de la carte est possible si vous êtes en mesure de justifier votre intention de voyager **et à condition de ne pas être titulaire d'un passeport valide**, il faudra alors fournir soit :

- Un titre de transport
- Une réservation ou un devis de voyage à votre nom
- Une attestation de l'employeur si vous travaillez à l'étranger
- Une attestation sur l'honneur rédigée par l'utilisateur et circonstanciée
- Plusieurs tickets d'achats effectués dans les pays limitrophes

en complément des autres pièces mentionnées ci-dessous

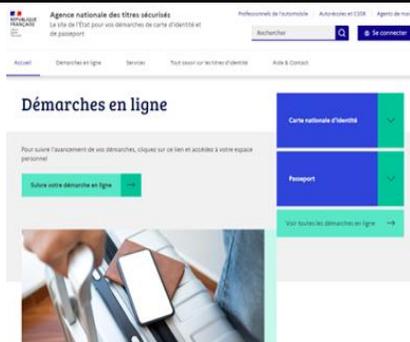
ETAPE 1

Complétez la pré-demande, puis imprimez

ou

notez le n° de dossier

www.passeport.ants.gouv.fr



ETAPE 2

Prenez rendez-vous sur le site :

<http://benfeld.fr/cartes-d-identite---passeports.htm>



Pièces à fournir (originaux demandés)

| PASSEPORT | CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> L'ancien passeport (si renouvellement) <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité | <input type="checkbox"/> L'ancienne carte nationale d'identité (si renouvellement) |
| TIMBRES FISCAUX : (site ANTS ou https://timbres.impots.gouv.fr/ ou bureau de tabac) | |
| <input type="checkbox"/> 86.00 € : majeur <input type="checkbox"/> 42.00 € : mineur de 15 ans à 17 ans <input type="checkbox"/> 17.00 € : mineur de moins de 15 ans | <input type="checkbox"/> en cas de perte ou de vol du précédent titre 25.00 € |

DOSSIER DE PASSEPORT OU DOSSIER DE CNI Fournir obligatoirement

PHOTO :

- 1 photo d'identité :
(récente, moins de 6 mois, bouche fermée, visage dégagé, sans lunettes, sans sourire, pas de fond blanc) – **ne pas découper la photo**

DOMICILE :

- Un justificatif de domicile (original) à votre nom de moins d'un an :
 - Electricité, téléphone, eau, redevance ordures ménagères, attestation d'assurance habitation, impôts et taxes d'habitation/fonciers
- Si la personne majeure est hébergée, fournir :
 - Une attestation d'hébergement indiquant qu'elle y réside depuis plus de 3 mois
 - Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
 - Sa pièce d'identité

MINEUR :

- La pièce d'identité du représentant légal qui a complété l'autorité parentale
- En cas de garde alternée : un justificatif de domicile (original) et la carte d'identité **des 2 parents**

EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, D'AUTRES PIÈCES SONT A FOURNIR :

PERTE OU VOL :

- Déclaration de perte (mairie) ou déclaration de vol (gendarmerie ou commissariat)
- Copie d'un document officiel avec photo pour justifier de votre identité : carte vitale avec photo, carte professionnelle, permis de conduire, permis de chasse, etc...

LA COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE de moins de 3 mois EST A FOURNIR SI :

- Changement d'état civil : mariage, divorce, changement de nom ou prénom

PORT DU NOM D'USAGE :

- En cas de divorce, le jugement de divorce précisant le droit au nom d'usage ou l'autorisation de l'ex-conjoint avec légalisation de la signature
- En cas de veuvage, acte de décès du conjoint ou livret de famille à jour

EN CAS DE MISE SOUS TUTELLE / CURATELLE

- Produire le jugement de mise sous tutelle ou curatelle
- Présence et carte d'identité du tuteur, ainsi que la signature du tuteur sur la demande de titre

MINEUR ET NOM D'USAGE

- Si vous souhaitez l'apposition des deux noms (père-mère), en nom d'usage, fournir une autorisation des deux parents, ainsi les pièces d'identité des 2 parents.



Lors du dépôt de la demande : présence obligatoire du mineur & de son représentant légal

Lors du retrait : présence obligatoire du mineur âgé de 12 ans et plus & de son représentant légal

PAS DE RENOUELEMENT DE CARTE D'IDENTITE :

- pour changement d'adresse
- si vous êtes en possession d'un passeport en cours de validité